

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens et Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-43 à D338-47, portant règlement général des diplômes d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales et l'article 4 de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique.

## ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique est constitué comme suit pour la session 2024 :

### Président

M. MEAU Jean-Pierre  
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE HORS CLASSE

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX  
BORDEAUX CEDEX  
STI SCIENCES ET TECHNIQUES  
INDUSTRIELLES

### Vice-président

M. GILLET Benoit  
PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE

LGT MAX LINDER LIBOURNE CEDEX  
SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE

### Membre de l'enseignement

Mme COBA Nataly  
PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

LYCEE GENERAL ET  
TECHNOLOGIQUE FERNAND DAGUIN  
MERIGNAC CEDEX  
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE  
LYCEE POLYVALENT VACLAV HAVEL  
BEGLES  
SCIENCES PHYSIQUES ET  
CHIMIQUES

Mme FAURE Laure  
PROFESSEUR CERTIFIÉ CL EXCEPTIONNELLE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 29 mai 2024

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

